

# COMMUNIQUÉ

## **COMMUNIQUÉ RELATIF AUX RÉSULTATS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES OBLIGATAIRES DE BANK OF AFRICA TENUE EN DATE DU MARDI 29 NOVEMBRE 2022**

L'Assemblée Générale Ordinaire des Obligataires s'est valablement réunie le mardi 29 novembre 2022, à 11 heures, par visioconférence, les porteurs d'obligations présents et représentés ayant réuni plus du quart des obligations ayant le droit de vote.

Conformément aux dispositions de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée (la Loi 17-95), l'Assemblée Générale Ordinaire des Obligataires a désigné, à l'unanimité, Monsieur Hamad JOUAHRI, Expert-Comptable, en qualité de mandataire Représentant de la Masse des porteurs des obligations émises par « BANK OF AFRICA », dans le cadre de l'émission d'obligations subordonnées d'un montant global de 1 Milliard (1.000.000.000) de dirhams, entièrement allouée à la tranche B, non cotée à taux révisable annuellement, telle qu'autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2021 et objet de la Note d'Information visée par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux le 16 juin 2022 sous la référence n°VI/EM/O15/2022.

Cette désignation prend effet à compter de l'exercice social ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Obligataires, agissant conformément aux dispositions de la Loi 17-95, a conféré au Représentant de la Masse des Porteurs des Obligations tous pouvoirs pour accomplir au nom de cette dernière l'ensemble des actes nécessaires à la sauvegarde des intérêts communs des Obligataires.

### **BANK OF AFRICA**

Société Anonyme au capital social de 2.087.698.270,00 de Dirhams- Siège social : 140, avenue Hassan II.  
Agréée en qualité d'établissement de crédit par arrêté du Ministre des Finances et des Investissements  
n° 2348-94 du 23 août 1994 – RC Casablanca : 27129